

Mairie de Guzargues

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2006 – 21h00

Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Présents : M. COURTIEU Yves (procuration de Mme BARTHES Mariette), BONNET Jérôme, BONANNO Eric, M ANTOINE Pierre, Mme FLORES Christiane, M MALCHIRANT Thierry, Mme REDO Christine, Mme VIDAL Patricia

Excusé : Mme BARTHES Mariette (Procuration à Monsieur COURTIEU Yves)

Absents: MM ACCARDO Gérald , MELOTTE Jacques



Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Monsieur MALCHIRANT Thierry intervient pour demander que le point numéro 2 de l'ordre du jour (demande de référendum local pour la construction d'une salle socioculturelle) soit traité à huis clos.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire soumet cette demande au vote du conseil municipal :

Pour le huis clos	7 voix
Abstentions	2 voix

Monsieur le Maire informe le public présent qu'il devra quitter la salle lors de l'examen de ce sujet.

1 – Approbation du compte rendu du 1^{er} juin 2006

Le compte rendu de séance du 01 juin 2006 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte de son entretien avec Monsieur le Préfet du 7 juin 2006, relatif au projet de création d'un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de GUZARGUES.

Monsieur le préfet a confirmé avoir visité les sites de GUZARGUES, CASTRIES et TEYRAN.

- La proximité des sites de Fonds FIGUIERES sur GUZARGUES et celui de la carrière GSM sur CASTRIES
- La situation hors agglomération de MONTPELLIER de la commune de GUZARGUES
- L'avis consultatif du tribunal administratif

ont conduit Monsieur le Préfet a confirmé à Monsieur le Maire qu'il ne retenait plus le site de GUZARGUES parmi les sites potentiels pour accueillir un CSDU.

Le site de la carrière GSM de CASTRIES reste d'actualité, des études et négociations sont en cours entre le carrier, l'agglomération de MONTPELLIER, le propriétaire des terrains et l'administration pour définir les modalités de mise en œuvre de la création du CSDU.

2 – Demande de Référendum local pour la construction d'une salle socioculturelle.

Monsieur le Maire procède à une suspension de séance, fait un rappel à la loi et invite le public présent à quitter la salle de réunion.

Monsieur DESPRAT, du public, s'insurge contre cette décision, il finit par quitter la salle fort colère en vociférant et proférant des insultes et en claquant violemment la porte.

La salle évacuée et le calme revenu, Monsieur le Maire a repris l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier par lequel une demande d'organisation d'un référendum local pour la construction d'une salle socioculturelle sur la parcelle AM 14 située à coté de la Mairie.

Ce courrier sous forme de pétition rassemble plus de 20% de signatures recevables.

Monsieur le Maire rappelle les modalités et conditions légales pour l'organisation d'un référendum local.

Après que le conseil municipal en ait débattu Monsieur le Maire soumet au vote l'organisation d'un referendum local sur le projet de création d'une salle socioculturelle sur la parcelle AM14.

Pour l'organisation d'un référendum : 0 voix

Contre l'organisation d'un référendum : 8 voix

Abstention : 1 voix

Le conseil municipal organisera une réunion d'information publique sur le sujet en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire
Yves COURTIEU